

Informations de base	
<p>2025/0129(COD)</p> <p>COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Règlement</p>	Procédure terminée
<p>Obligations des opérateurs économiques liées aux politiques en matière de devoir de diligence à l'égard des batteries (Omnibus IV)</p> <p>Modification Règlement 2023/1542 2020/0353(COD)</p> <p>Subject</p> <p>3.70.12 Gestion des déchets, déchets ménagers, emballages, déchets industriels légers 3.70.13 Substances dangereuses, déchets toxiques et radioactifs (stockage, transport) 3.70.20 Développement durable 4.60.02 Information du consommateur, publicité, étiquetage 4.60.08 Sécurité des produits et des services, responsabilité du fait du produit</p>	

Informations techniques	
Référence de la procédure	2025/0129(COD)
Type de procédure	COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision)
Sous-type de procédure	Note thématique
Instrument législatif	Règlement
Modifications et abrogations	Modification Règlement 2023/1542 2020/0353(COD)
Base juridique	Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne TFEU 114
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
Consultation obligatoire d'autres institutions	Comité économique et social européen
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	ENVI/10/02921